

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation ; bureau continuum de la formation.*

CIRCULAIRE N° 7108/DEF/CoFAT/DF/BCF/FIO/CPC relative aux modalités d'inscription aux cours par correspondance organisés en vue du recrutement d'officiers des écoles d'armes et d'officiers des services. Concours 2009.

Du 16 juillet 2007

NOR D E F T 0 7 5 1 7 4 3 C

Références :

Instruction n° 693/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF du 7 juin 2002 (BOC, 2002, p. 4529 ; BOEM 770.1.6) modifiée.

Instruction n° 694/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF du 7 juin 2002 (BOC, 2002, p. 4538 ; BOEM 770.1.4.3) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 6820/DEF/CoFAT/DEF/BCF/FIO/CPC du 4 juillet 2006 (BOC/PA 25, 2006, texte 47).

Référence de publication : BOC N°29 du 23 novembre 2007, texte 49.

L'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), sous l'autorité du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT), est chargée d'assurer la gestion nominative des candidats inscrits aux cours par correspondance (CPC) de préparation aux concours :

- d'officiers d'active des écoles d'armes (OAEA) ;
- d'officiers d'active des écoles des services (OAES).

La liste des candidats autorisés à être inscrits aux CPC est arrêtée par la direction du personnel militaire de l'armée de terre, bureau de coordination des carrières et de la mobilité (DPMAT/BCM).

1. PERSONNEL CONCERNÉ PAR CES PRÉPARATIONS.

1.1. Préparation aux concours de recrutement d'officiers des armes.

Les sous-officiers de carrière des armes de l'armée de terre et les sous-officiers servant à titre étranger.

1.2. Préparation aux concours de recrutement d'officiers des services.

Les sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre.

2. AYANTS DROIT À L'INSCRIPTION.

Les candidats doivent réunir, au 1er janvier 2009, les conditions afférentes au concours qu'ils souhaitent présenter.

Un candidat ne peut bénéficier que d'une seule inscription gratuite aux CPC pour l'ensemble des concours OAEA/OAES.

3. RÔLE DU CHEF DE CORPS.

Responsable de la formation de ses cadres, il lui appartient d'évaluer :

- l'aptitude du candidat à devenir officier ;
- sa capacité d'investissement personnel nécessaire pour mener avec succès cette préparation ;
- la disponibilité de l'intéressé durant la période de préparation.

Une bonne appréciation de ces critères évitera de trop nombreuses radiations en cours de préparation.

Il désigne un officier-guide, chargé au sein de sa formation de soutenir les candidats au cours de la préparation. Cet officier, dont le rôle est fondamental, devra prendre connaissance de la circulaire de déroulement des cours qui paraîtra au *Bulletin officiel des armées*, partie principale du mois de décembre 2007. Il s'y informera des modalités pratiques du déroulement de la préparation et du détail de son action auprès des candidats.

4. DEMANDE D'INSCRIPTION AUX COURS PAR CORRESPONDANCE.

Pour pouvoir bénéficier de la préparation, financée par le CoFAT, les candidats doivent en faire la demande au moyen de l'une des fiches d'inscription (modèles en annexes I et II).

Le verso de la fiche peut être utilisé pour permettre au chef de corps d'apporter toute information jugée utile à son exploitation.

Cette fiche doit être soigneusement remplie et signée par le candidat. Doivent impérativement y figurer :

- le visa du médecin ;
- l'adresse postale de l'affectation pour emploi du candidat où seront envoyés les cours ;
- les renseignements concernant l'officier-guide, en particulier son adresse postale si elle est différente de celle du candidat ;
- l'avis du chef de corps, quant à l'aptitude du candidat à devenir officier.

La préparation à l'épreuve d'anglais n'étant pas incluse dans les cours par correspondance, il est conseillé aux candidats de s'inscrire à la préparation au certificat militaire de langue du 1er degré (CML 1).

Compte tenu des échéances d'inscription, il est demandé aux candidats de s'inscrire dans les plus brefs délais auprès de leur corps afin de passer les tests de Chambéry. Les régions terre (RT) se chargeront de l'inscription au CML 1 auprès du CoFAT.

5. TRANSMISSION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION.

La fiche dûment remplie doit être adressée aux bureaux de gestion ou aux directions concernés, pour le 26 septembre 2007, terme de rigueur.

6. INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.

La DPMAT/BCM fournit à l'ENSOA, pour le 5 novembre 2007, la liste des candidats autorisés à suivre la préparation.

L'ENSOA inscrit les candidats auprès de l'organisme chargé d'assurer les CPC.

7. SUIVI DES CANDIDATS INSCRITS AUX COURS PAR CORRESPONDANCE.

La gestion nominative des candidats est assurée par l'ENSOA. Pour tout problème administratif concernant le candidat (mutation, désistement, retard dans l'acheminement des dossiers,...), l'officier-guide du corps aura l'ENSOA pour seul interlocuteur.

8. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 6820/DEF/CoFAT/DEF/BCF/FIO/CPC du 4 juillet 2006 relative aux modalités d'inscription aux cours par correspondance en vue du recrutement d'officiers des armes et d'officiers des services, concours 2008, est abrogée.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE I.

OFFICIER D'ACTIVE DES ÉCOLES D'ARMES.

Fiche d'inscription aux cours par correspondance, préparation au concours 2009.

Candidat	Autorités hiérarchiques
<p style="text-align: center;">1. Renseignements administratifs</p> <p>N° identifiant : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>Nom (minuscules et accents) :</p> <p>Prénom (minuscules et accents) :</p> <p>Bureau de gestion :</p> <p>Domaine de gestion :</p> <p>Date validité habilitation CD : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>Organisme d'affectation (OA) :</p> <p>Formation d'emploi (FE) :</p> <p>Adresse postale militaire (pour envoi des cours) :</p> <p>Adresse télégraphique (OA) :</p>	<p style="text-align: center;">Profil médical</p> <p>Apte médical (tous temps, tous lieux) : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Apte sport : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Visa du médecin de l'unité d'affectation :</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Officier guide</p> <p>Nom :</p> <p>Grade :</p> <p>Téléphone PNA : France Télécom :</p> <p>Adresse postale (si différente de celle du candidat) :</p> <p><i>Signature,</i></p>
<p style="text-align: center;">2. Diplômes civils</p> <p>Diplôme le plus élevé détenu ou niveau (*):</p> <p>Date d'obtention du diplôme : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Avis motivé du chef de corps</p> <p style="text-align: center;">FAVORABLE – DÉFAVORABLE (rayer la mention inutile)</p> <p>Eventuellement raisons motivant le choix ci-dessus : (utiliser le verso)</p> <p><i>Date, cachet et signature,</i></p>
<p>À : Le</p> <p><i>Signature du candidat,</i></p>	<p>NOTA. Les informations contenues dans ce dossier sont susceptibles d'être exploitées par des moyens informatiques ; le droit d'accès à ces informations pourra s'exercer, comme le prévoit la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (BOC, 1979, p.4161 ; BOEM 160* et 722) modifiée, auprès de la DPMAT.</p>
<p>(*) Joindre la photocopie du diplôme.</p>	

ANNEXE II.

OFFICIER D'ACTIVE DES ÉCOLES DES SERVICES.

ANNEXE III.
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.

Demande d'inscription à la DPMAT / bureau de gestion : pour le 26 septembre 2007.

Envoi à l'ENSOA, par la DPMAT des listes des candidats retenus pour suivre les CPC : pour le 5 novembre 2007.

Envoi des premiers dossiers : 1^{re} quinzaine de janvier 2008.

Devoirs 1 et 2 : janvier à mars.

1^{re} série de radiations : 1^{re} quinzaine d'avril.

Devoir 3 : courant mai.

Concours blanc (devoir n°4) : 1^{re} quinzaine de juin.

2^e série de radiations : 2^e quinzaine de juillet.

Devoirs 5 et 6 : septembre et octobre.

Concours : 1^{re} quinzaine de janvier 2009.